



## COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME DE BRETAGNE

12 DECEMBRE 2022

### PROCÈS VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

#### **Participants :**

Philippe JEGU, Président  
Christian DUCOS, trésorier  
Maxime BEDEL, secrétaire  
Marc BASCLE  
Jean-Marie CORLOSQUET, coordinateur équipe technique régionale Normandie / Bretagne  
Lionel LE GAC, faisant office de secrétaire pour la séance.  
Thierry LE PRISÉ  
Jean-Pierre PHILIPPON,  
Eric VIALLE  
Sylvain GUYOMARD, référent commission épée  
Maudez ROBINET, référent commission sabre  
Thierry TOMINE, référent commission fleuret

**Excusé :** Xavier BLANCHE

**Absent :** Vincent MOQUET

Pj :

Bilan activité 1<sup>er</sup> trimestre sabre  
Compte rendu d'activité de la commission fleuret  
Bilan du stage régional du 24 au 26 octobre 2022

La réunion se tient en visio. Les membres présents constatent que le quorum est atteint. Le comité peut valablement délibérer.

Introduction par M. Philippe JEGU, Président du CREB.

#### **I. Présentation de M. Jean-Marie CORLOSQUET**

Ex maître d'armes à CE VERNON, CE Louviers, JA EVREUX, CD Eure.  
Ex entraîneur national adjoint sabre dames

Depuis la rentrée septembre 2022, CTR région Normandie, chargé du suivi de la région Bretagne, consécutivement au départ à la retraite de M. Patrice DHERBILLY et à son non remplacement.



## **II. Modification du processus d'inscription aux stages organisés par le CREB à QUESSOY (Ville –Davy – 22)**

Les responsables des commissions constatant des difficultés de logistiques (nombreux déplacements) et des lourdeurs administratives (instruction des inscriptions) ont formulé le souhait de pouvoir disposer d'une plate-forme en ligne en solution de paiement en ligne et d'inscription dématérialisée.

La solution Hello-association déjà expérimentée avec succès dans de nombreuses associations est en cours de développement avec une contribution technique de Maxime BEDEL au projet.

### **En synthèse :**

- Accord unanime pour déploiement d'une solution de plate-forme informatisée ;
- M. JM CORLOSQUET invite M. BEDEL à se rapprocher de M. Herman CHAUME, au sein de ligue de Normandie, où cette solution est déjà déployée ;
- Une formation pourrait avoir lieu entre le 9 et le 13 janvier 2023, auprès de Maxime BEDEL (les responsables de commission sont invités à le solliciter)

## **III. Poste de cadre technique pour la région Bretagne**

M. Philippe JEGU informe être intervenu lors d'une question orale qu'il a formulée au cours du comité directeur de la Fédération Française d'Escrime, sur le devenir du poste de CTR non pourvu depuis le départ de M. DHERBILLY.

- Il rappelle le constat au sein de la FFEscrime : 8 départs et 2 retours de CTS.
- Un concours a bien été ouvert au titre de la spécialité escrime, pour un seul poste cependant.
- De fortes incertitudes pèsent sur le fléchage d'un support CTR dédié pour la ligue région Bretagne.

M. Jean-Pierre PHILIPPON tient à rappeler le cadre dans lequel s'est réalisé le programme d'ajustement fédéral en lien avec le redécoupage administratif des Régions françaises (passage de 26 à 13 régions administratives).

Au sein de la FFEscrime, il est constaté une baisse des moyens dédiés aux missions de CTS (de 48 à 43 actuellement). Il fait observer que la région Bretagne (non impactée par le redécoupage administratif) devait être sanctuarisée à ce titre (avec un support dédié). Les engagements initiaux ne semblent pas respectés. Dès lors, la question du devenir du poste (financement et modalités d'exercice) se pose.

M. J.M. CORLOSQUET tient à préciser qu'au sein de la ligue de Normandie les deux ATR actuels (relais fédéraux), Antonio MEFFE et Hermann CHAUME, développent des activités destinées à assurer pour partie le financement de leur activité.

M. Thierry LE PRISÉ tient à préciser la ventilation des 43 postes de CTR :

11 au siège / 9 au sein des régions / 23 à l'INSEP



M. JM CORLOSQUET précise pour sa part que de nombreux cadres d'Etat interviennent déjà sur des périmètres chevauchant plusieurs régions administratives pour accompagner les cadres techniques alors employés directement par les comités régionaux.

M. Philippe JEGU rappelle que le coût total employeur estimé du précédent CTR (avoisnant 80 000 €). Il estime raisonnable qu'une enveloppe à hauteur de 40 000 € puisse être identifiée pour assurer la pérennité de la fonction au sein de la ligue de Bretagne si nous ne pouvons disposer d'un cadre fédéral

Au regard de l'expérience actuellement mise en œuvre (reprise directe des missions ventilées au sein des 3 commissions armes), l'avis des référents est sollicité :

- Thierry TOMINE pour la commission fleuret :  
Il procède au constat que la pratique du fleuret en Bretagne attire de moins en moins d'adeptes. Malgré les initiatives prises pour renforcer sa visibilité, il ne sent pas de véritable dynamique relayée au sein des différents clubs bretons (Lannion, St Brieuc, Dinan, Noyal-Chatillon, Cesson...).  
Les seules propositions d'organisation sont centrées sur Rennes. L'expérience de plateau technique est plutôt décevante.  
Il importe de redynamiser la discipline. Pour ce faire, l'appui d'un cadre technique régional est nécessaire pour venir en appui aux initiatives portées localement par les pratiquants.
- Maudez ROBINET pour la commission sabre  
Il y a une bonne dynamique à l'échelle du territoire breton, avec une bonne distribution des tâches.  
En bémol, il est relevé des tâches administratives lourdes, l'absence de réponses aux diverses sollicitations et une logique plutôt consumériste.  
Des difficultés d'intendance sont identifiées :  
Ex : Identification du matériel lors de l'accomplissement du stage de ligue à QUESSOY, problématique d'entretien du matériel voire perte de celui-ci.  
L'animation de la commission implique une dimension coordination importante, qui s'ajoute au travail quotidien du maître d'armes au sein de sa structure d'appartenance. C'est possible provisoirement. Ce n'est pas envisageable sur la durée. Il est donc nécessaire de disposer d'un moyen permanent.
- Sylvain GUYOMARD pour la commission épée.  
Le constat est globalement satisfaisant avec des tireurs en nombre et une bonne dynamique régionale.  
Pour sa part, il privilégie une organisation en mode centralisée qui lui semble constituer un gage d'efficacité.  
Il déplore cependant les difficultés matérielles constatées lors des stages à QUESSOY (aspect logistique, entretien des armes, saisie des résultats sur le fichier Excel de l'espace partagé n'est pas évidente, absence d'imprimante et de tablette informatique).



Malgré ces conditions, il note les satisfactions suivantes :

Le bon état d'esprit des participants, les 3 éducateurs certifiés, les 6 arbitres en formation continue le soir.

La dynamique doit être entretenue et développer par un moyen dédié, et non un mode de fonctionnement « pansement » comme actuellement.

M. Thierry LE PRISÉ tient à relever l'engagement des 3 référents des commissions et se fait préciser la composition de celles-ci.

**En synthèse :**

- La nécessité de moyens affectés à titre permanent pour le développement et la coordination des activités des 3 armes est manifeste, le bureau continuera à travailler à la recherche de solutions et informera régulièrement le comité directeur.
- M. Philippe JEGU prend l'engagement de saisir officiellement la fédération pour clarification position pour que le CREB puisse rapidement se projeter sur une organisation cible
- Le courrier sera adressé rapidement à la FFE (Président et Directrice technique Nationale).

**IV. Commission régionale d'arbitrage**

M. Thierry LE PRISÉ rappelle les dispositions statutaires relatives à la commission régionale d'arbitrage et celui de l'article 26 concernant la désignation d'un coordinateur de l'ETR.

M. Philippe JEGU admet que la situation n'est pas pleinement satisfaisante actuellement.

Lors du stage TOUSSAINT 2022 à QUESSOY, maitre GUYOMARD indique qu'il y avait 6 stagiaires arbitres.

Maudez ROBINET fait valoir pour sa part que les stages d'arbitrage sabre sont intégrés aux stages de la ligue. La solution identifiée consiste à désigner à chaque jeune arbitre en formation, un maitre d'arme référent.

M. Philippe JEGU précise que la situation bien que non strictement conforme d'un point de vue statutaire, fonctionne cependant (un suivi est bien réalisé avec des fiches d'évaluation).

Le dispositif est perfectible afin d'améliorer les insuffisances d'arbitrage constatées lors de différentes compétitions auxquelles il a été en mesure d'assister (constat globalement corroborer par la plupart des membres présents). C'est un enjeu essentiel que d'assurer une bonne formation des jeunes arbitres.

Jean-Pierre PHILIPPON rappelle le cadre réglementaire existant et le volume horaire nécessaire pour un niveau départemental et régional (30 H).



Jean-Marie CORLOSQUET attire l'attention sur l'intérêt de mixer les stages athlètes et arbitrage. La solution « tutorat » des jeunes arbitres avec octroi de cartons blancs, expérimentée ailleurs, semble produire des résultats satisfaisants.

Pour Jean Pierre PHILIPPON, la formule la plus efficace consiste à associer un arbitre officiel qui supervise un arbitre en formation.

Maudez ROBINET fait observer, compte tenu des volumes existant que cela est difficile à mettre en œuvre.

Jean-Marie CORLOSQUET fait part de l'existence de la commission nationale d'arbitrage qui peut proposer des solutions. Maudez ROBINET émet un avis réservé, s'appuyant pour ce faire sur les difficultés d'arbitrage constatées par exemple lors des compétitions nationales relevant de la CNA.

#### V. Point sur les différentes instances au sein desquelles le CREB était représenté

- Réunion sur le Projet sportif régional et réunion sur le financement des projets des ligues et comités régionaux sous l'égide la Région Bretagne

Philippe JEGU a assisté à ces rencontres, pilotées par le Vice-Président en charge de la politique sportive régionale (M. Pierre POULIQUEN) pour celle concernant les financements.

Des préoccupations communes à l'ensemble des disciplines sportives ont été relayées fortement (ayant trait aux équipements des salles de sports / aux emplois de la sphère sportive : éducateurs sportifs et niveaux de rémunération, difficultés des CTS).

La Région Bretagne entend maintenir son budget à son niveau actuel. Elle n'a pas vocation à palier et compenser les baisses des dotations et moyens humains de l'État dans le cadre de sa politique sportive. Elle soutiendra les projets qui lui semblent présenter un intérêt sportif régional.

- Comité directeur de la FFE

- **Evolution du diplôme de moniteur d'escrime** : le CQP escrime est remplacé par le CQP animation loisirs sportifs comportant une option escrime (80 H requis) avec 2 niveaux ( 1 : pédagogie / 2 : leçon individuelle).

CQP ALS = 120 h de formation pédagogiques + 80 h de formation en structure

L'habilitation du niveau 1 est du ressort régional.

L'habilitation du niveau 2 est du ressort national.



Jean-Pierre PHILPPON exprime des réserves sur la pertinence de ce dispositif, qui selon d'autres commentaires exprimés se traduirait par une extinction probable du dispositif de CQP.

- Nouvelle organisation de la DTN.
- Nouveau mode de labellisation des clubs va se développer avec une large dématérialisation.
- Un point est fait sur la mise en place du contrat territorial de progrès.
- Le projet de développement fédéral entend revaloriser la place et le rôle des comités départementaux comme instance déconcentrée de la politique fédérale de proximité
- La féminisation des pratiquants, des dirigeants et des encadrants est un axe de développement.

## **VI. Informations diverses**

Rappel : la présence des membres du CREB aux différentes compétitions régionales est encouragée. Il importe par courtoisie d'informer au préalable l'organisateur de sa présence.

Points sur les effectifs régionaux : globalement en progression (+ 20) alors même qu'il ne s'agit pas d'une rentrée post olympique. C'est plutôt encourageant !!!

Compétitions Horizon 2032 (filiale sélective M 15) : + 15 participants sur les 3 armes ;

Challenge de l'Hermine (Rennes) = déjà plus de 300 inscrits.

Le CREB recherche encore des référents pour la commission arbitrage / commission vétérans

Prise en charge des frais de déplacement du délégué régional : en conformité avec le cadre réglementaire prévu à cet effet (M. CORLOSQUET exprimant pour sa part sa volonté d'en faire un usage parcimonieux)

La mise à jour du classement régional sur le site web du CREB est considérée comme urgente et prioritaire, les modalités antérieures (via le logiciel ICODIA étaient appréciées) ;

M. Thierry LE PRISÉ souhaite que le dispositif d'aide à l'activité (remplacement Maître d'armes) acté unanimement lors de la précédente réunion fasse l'objet d'un cadre procédural formalisé afin d'en définir exactement l'usage.

M. Jean-Pierre PHILIPPON invite le CTR à relayer auprès de l'IFFE la nécessité de programmer des sessions de formation principalement durant les périodes de vacances scolaires (ce qui n'est plus le cas).

Thierry TOMINE informe le CREB que la commission fleuret pourrait s'associer à une formule stage en commun avec le département 91 (accord unanime sous réserve d'un coût financier raisonnable).



Des précisions sont apportées par le trésorier suite à la demande M. Thierry LE PRISÉ sur le versement des aides fédérales : 10 000 € par l'Agence Nationale du Sport (ANS) déjà actés.

10 000 € dans le cadre du contrat de progrès

5 000 € en fonction de l'atteinte des objectifs du contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H

Pour Le secrétaire empêché

Lionel LE GAC

le Président

Philippe JEGU